



**MUNICIPALITÉ d'ORVAL**  
**Règlement du CONCOURS PHOTOS**

Article 1 : Organisation

La médiathèque-ludothèque organise un concours photos, dont le thème est « Faune et flore du Boischauf ».

Article 2 : Déroulement

Le concours se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet au 30 octobre 2026. Une exposition des photographies aura lieu du 16 au 30 novembre, dans les locaux de la médiathèque-ludothèque. Un vernissage sera organisé le lundi 16 novembre à 17h.

Article 3 : Participants et Catégories

3 catégories : Enfants (10 à 15 ans) – Adultes (à partir de 16 ans) - Groupes (structures collectives, associations...).

Article 4 : Photographies

Chaque participant peut présenter 2 photos maximum, et doit indiquer au dos des photos ses coordonnées et la catégorie dans laquelle il concourt. Il indiquera également, la date, le lieu et le sujet de la prise de vue.

Les clichés doivent être de bonne qualité. Le tirage doit être fait au format A4 ou A5 sur papier photo.

Article 5 : Déroulé du concours

Chaque participant devra déposer les photographies auprès de la médiathèque-ludothèque, entre le 2 et le 10 novembre, aux jours et heures d'ouverture, et devra compléter un bulletin de participation.

Après enregistrement de sa participation, un reçu de dépôt sera délivré au participant.

Article 6 : Jury

Un jury, composé de membres de la Commission Culture, décernera 2 prix par catégorie.

La remise des prix aura lieu le lundi 30 novembre à 18h, dans les locaux de la médiathèque-ludothèque. Les participants pourront récupérer leurs photos à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

Article 8 : Droits à l'image et responsabilité

Le fait de participer au concours implique l'autorisation donnée d'utiliser et de diffuser les photographies (site internet communal, page facebook commune et médiathèque-ludothèque, bulletin municipal...).

En signant le bulletin d'inscription, le participant garantit à l'organisateur qu'il est propriétaire des photographies.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations éventuelles des photos.

Orval, le 16 juin 2026

Le Maire,

Clarisse DULUC